

le président

12 rue de Lübeck  
75784 Paris Cedex 16

tél. 01 44 34 36 26  
fax 01 44 34 36 97

Décision n° 2012/P/21 du **12 JUIL. 2012**

portant nomination des membres à la commission d'agrément des formules d'accès au cinéma prévue à l'article 17 du décret n° 2011-250 du 7 mars 2011 relatif à l'agrément des formules d'accès au cinéma

**Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée,**

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment son article L. 212-27 ;

Vu le décret n° 2011-250 du 7 mars 2011 relatif à l'agrément des formules d'accès au cinéma, notamment son article 17,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la commission prévue à l'article 17 du décret du 7 mars 2011 susvisé :

Mme Marie Picard, maître des requêtes au Conseil d'Etat, présidente ;

M. Juan-Miguel Santiago, représentant du ministre chargé de l'économie ;

M. Benoit Paumier, représentant du ministre chargé de la culture ;

M. François-Jean Mariet, personnalité qualifiée ;

M. Gilles Vercken, personnalité qualifiée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Fait le **12 JUIL. 2012**

Le président du Centre national du cinéma et de l'image animée

  
Eric GARANDEAU